

ADVERTISEMENT.

THE Subscribers being duly appointed Guardians to the minor Children of Robert Percy (Maitre Charpentier) late of this City deceased, request all persons who may have claims against his Estate, to deliver in their accounts duly authenticated, that they may be discharged, and also all those who are indebted to said Estate, are requested to make payment on or before the 20th July next, ensuing, or their accounts will be put into the hands of an Attorney.

**RICHARD GOLDSWORTHY.
JAMES EDDIE.
JOSEPH HAYNES.
WILLIAM MORRISON.**

Quebec, 16th April, 1801.

NOTICE.

THE Subscriber intending to quit the Province, requests all persons having demands against him to send for payment, and those indebted to him are desired to settle without delay.

JOHN MUNRO.

Mountain Street, Quebec, 13th April, 1801.

MONTREAL BY virtue of a writ of execution issued out of His Majesty's Court of King's Bench, holding civil pleas, in and for the said District, at the suit of the Honorable Pierre Louis Panet, against the land and tenements of Patrick Murray, Esquire, to me directed. I do hereby give notice that the Bief and Seigniorie of Argenteuil, situate in the District of Montreal aforesaid, containing two leagues in front by four leagues in depth, bounded in front by the Grand or Ottawa River, in depth by His Majesty's waste lands, on one side by the Seigniorie of the Lake of the two Mountains, and on the other side by the Township of Chatham, with all the rights, honors, privileges and appurtenances thereunto belonging; which said premises were by me heretofore seized and taken in execution, as belonging to the said Patrick Murray, by virtue of a writ of execution issued out of the aforesaid Court of King's Bench, at the suit of the Honorable James McGill and others, and lately advertised for sale, by virtue of a certain writ of *Venditioni exponas* issued out of the said Court, at the suit of the said James McGill and others, on the twenty eighth day of March last, but which remain unsold, by reason of certain oppositions having been made to the sale thereof, will be sold and adjudged to the highest bidder, at my Office, in the City of Montreal, on Tuesday the eighteenth day of August next, at one of the clock in the afternoon, in case the said premises should not be sooner sold or disposed of, at the suit of the said James McGill and others, in consequence of the proceedings aforesaid, at which time and place the conditions of sale of sale will be made known.

EDW. Wm. GRAY, Sheriff.

All and every person or persons having claim, on the above described premises, by mortgage or other right or incumbrance, are hereby advertised to give notice thereof to the said Sheriff, at his aforesaid office, according to Law.

Montreal, 8th April, 1801.

BY AUCTION

Will be SOLD, without Reserve at the Subscribers Auction Rooms in St. Peters Street on Saturday the 18th instant.

- 10 Pancheons West India Rum.
- 10 Barrels Muscovado Sugar.
- 6 Tierces Coffee,
- 3 Hhds. & 10 Qr. Casks & 2 Pipes London, particular Madeira Wine.
- 14 Casks of Nails of different Qualities,
- A few Cheele warranted sound.
- 2 Hhds Gin—& 3 Pipes French Brandy.
- 3 Hhds leaf Tobacco, 500 Minots Salt.
- 10 Hhds Red Wine.
- 6 cases Pipes—40 Bags Shot and other Articles.

The Sale will begin at one o'clock.

Quebec, 9th April, 1801.

JOHN JONES, Auc. & Brok.

WANTED, THE FIRST MAY NEXT.

A YOUNG man who writes French & English and has been accustomed to the business of a retail Store, enquire of the Printer.

Quebec, 1st April, 1801.

THE SUBSCRIBER has received of the last Ship from London, a fresh supply of best Elastic Steel Spring Trusses for either right or left Side, which he will sell cheap for ready cash ONLY.

FRED. PETRY.

Quebec, 4th December, 1800.

THE Subscriber having purchased of Nicolas Paradis and his wife, by deed passed before Mr. Boisseau Notary, dated the 18th March instant, a Lot and House thereon erected, situate in the Parish of Cap St. Ignace, near the Church, of six perches in front by five arpents in depth, bounded in front by the King's highway, and on both sides by Abraham Boulet; advertises all persons who have any pretensions on the said premises either by mortgage or other right or incumbrance, to give notice thereof to the said Mr. Boisseau Notary at his office at St. Thomas, or to the Subscriber on the premises, on or before the first day of May next, otherwise he will avail himself of this advertisement.

Quebec, 31st March, 1801.

IGNACE BERNIER.

AVERTISSEMENT.

LES Souffignés étant dûment nommés Tuteurs des enfants Mineurs de Robert Percy, Maitre Charpentier, ci devant de cette ville, décédé, prient tous ceux qui peuvent avoir quelques prétentions sur la succession, de délivrer leurs comptes dûment constatés, afin qu'ils puissent être acquittés; et aussi tous ceux qui doivent à la dite Succession de payer d'ici au 20ème Juillet prochain, faute de quoi leurs comptes seront mis entre les mains d'un Avocat.

**RICHARD GOLDSWORTHY.
JAMES EDDIE.
JOSEPH HAYNES,
WILLIAM MORRISON.**

Quebec, 16e Avril, 1801.

NOTICE.

LE Souffigné se proposant de quitter la Province, prie tous ceux qui ont quelques demandes contre lui, d'envoyer chercher leur paiement: et ceux qui lui doivent de régler sans délai.

JOHN MUNRO.

Rue la Montagne, Quebec, 13e Avril, 1801.

MONTREAL N vertu d'un ordre d'exécution émané de la cour du Banc du Roi de sa Majesté pour les causes civiles, dans et pour le dit District, à la poursuite de l'Honorable Pierre Louis Panet, contre les terres et possessions de Patrick Murray, Ecuyer, à moi adressé, je donne avis par le présent que le Bief et Seigniorie d'Argenteuil, situé dans le District de Montréal sus dit, contenant deux lieues de front sur quatre lieues de profondeur, borné devant par la grande Rivière ou rivière Ottawa, dans la profondeur par les terres non concédées de sa Majesté, d'un côté par la Seigniorie du Lac des deux montagnes, et de l'autre côté par le Township de Chatham, avec tous les droits, honneurs, privilèges et dépendances y appartenants, les quelles dites prémisses furent par moi ci devant saisies et prises en exécution, comme appartenants au dit Patrick Murray, en vertu d'un ordre d'exécution émané de la sus-dite cour du banc du Roi, à la poursuite de l'Honorable James McGill et autres et dernièrement averties pour être vendues, en vertu d'un certain ordre de *Venditioni exponas* émané de la dite Cour, à la poursuite du dit James McGill et autres, le vingt huitième jour de Mars dernier, mais les quelles ne furent point vendues par raison de certaines oppositions, qui furent faites à la vente d'icelles, sera vendu et adjugé au plus haut enchérisseur, à mon bureau dans la cité de Montréal, Mardi le huitième jour d'Avril prochain, à une heure de l'après midi, si les dites prémisses ne sont point vendues d'ici à ce tems ou qu'il n'en soit pas disposé à la poursuite du dit James McGill et autres, en conséquence des procédures sus dites, aux quels tems et lieux les conditions de vente seront énoncées.

EDW. Wm. GRAY, Sheriff.

Tous ceux qui ont des prétentions sur les prémisses ci dessus désignées soit par hypothèque ou autre droit ou servitude, sont par le présent avertis d'en donner avis au dit Sheriff, à son Bureau sus dit, suivant la Loi.

Montreal, 8e Avril, 1801.

A VENDRE PAR ENCAN

Sans réserve, aux Chambres du Souffigné, dans la rue St. Pierre, Samedi le 18 de ce mois.

- D**IX tonnes de Rum des Isles,
- 10 quarts de Calsonade.
- 6 Tierces de Café,
- 2 Barriques 10 Quarts et 2 Pipes de vin de Madère, Particulier de Londres.
- 10 Quarts de Clouz de différentes qualités,
- Quelques fromages garantis bons.
- 2 Pipes de Genievre et 3 pipes d'eau-de-vie de France.
- 3 Futaillies de Tabac en feuille.
- 500 Minots de Sel.
- 10 Barriques de vin rouge.
- 9 Caisnes de pipes. 40 sacs de plomb et autres articles.

La vente commencera à une heure.

Quebec, 9 Avril, 1801.

JOHN JONES, Enc. et Courtier.

On a besoin pour le premier Mai prochain

DUN jeune homme qui sache lire l'Anglois et le François, et qui ait servi dans un Magasin de détail. s'adresser à l'Imprimeur.

Quebec, 1er Avril, 1801.

LE Souffigné a reçu par le dernier bâtiment de Londres, un nouvel envoi de bandages à ressorts d'acier élastiques, soit pour le côté gauche ou le côté droit, dont il disposera à bon marché pour argent comptant.

Quebec, 4e Decembre, 1800.

FRED. PETRY.

LE Souffigné ayant acquis de Nicolas Paradis et son épouse par Contrat passé devant Maître Boisseau Notaire le treizième jour du mois de Mars courant, un emplacement et maison dessus construite, situé dans la Paroisse du Cap St. Ignace proche de l'Eglise, de six perches de front sur cinq arpents de profondeur, borné par devant par le chemin du Roi, des deux côtés à Abraham Boulet, avertit toutes personnes qui ont quelques prétentions sur les dites prémisses soit par hypothèque, servitude ou autrement, d'en donner avis au dit Maître Boisseau Notaire à son Etude à St. Thomas ou à l'Acquereur souffigné sur les prémisses, d'ici au premier jour du Mois de Juin prochain, faute de quoi ils perdront leurs droits.

Quebec, 31 Mars, 1801.

IGNACE BERNIER.

TO BE SOLD BY AUCTION,

On the first May next on the premises, between eleven and 12 o'clock at noon; if not previously disposed of by private sale.

A LOT situate in the Lower Town of Quebec, Sault au Matelot Street, of twenty feet in front on the said street, by thirty five feet in depth; together with the two story Stone House thereon erected; the property of Charles Cheveaux.

Easy terms of payment will be given: for further information application to be made to the undersigned Notary at his office Upper Town, Garden Street.

Quebec, 8th April, 1801.

R. LELIEVRE, Not. Pub.

DISTRICT OF }
QUEBEC. }

General Quarter Sessions of the Peace,
Wednesday the 22d of October 1800.

Extract from the 27th Clause of an Act passed in the 39th year of His present Majesty, Ch. v. commonly called the Road Act.

WHEREAS it is necessary and of utility to the Public that the said divisions should be parcelled out agreeably to a regular plan and that commodious streets should be opened and convenient places reserved for Squares in time to come, be it therefore enacted by the authority aforesaid, that it shall be the duty of the said Surveyor to add to the aforesaid plans of the said Cities of Quebec and Montreal respectively, a plan of the said tracts of land, laying down rules, for the division thereof in time to come, with the streets and squares that ought to be reserved, and when such plan shall have been drawn up, it shall be deposited in the offices of the Clerks of the Peace for the said Districts respectively, and notice shall be given in such manner, as the Justices of the Peace shall direct, that such a plan has been drawn up and is deposited for the inspection gratis of whomsoever may be concerned or interested therein, in order that they may, within any time not exceeding six months, from such notice, lodge their observations or oppositions, if any they have, against it, that justice may be done in the premises; in failure of which the said plan shall be homologated and followed up in future agreeable to its form and tenor.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the plans of the City of Quebec are now deposited in the office of the Clerk of the Peace, conformably to the aforementioned Act, and will be taken into consideration for homologation at the quarter sessions in April next.

By order of the Court. J. F. PERRAULT, Clk. P.

EDUCATION.

THE Subscriber will remove his Academy 1st May to the upper Town Market Place; where youth will be educated in four Classes Viz.

1st CLASS. Reading, Writing & Mercantile Arithmetic in both Languages at 3 Guineas per Annum. 2d CLASS. French & English grammatically &c. and the whole system of Book keeping at 4 Guineas. 3d CLASS. Geometry, Trigonometry, Mensuration &c. at 5 Guineas. 4th CLASS. Latin & Greek, Geography & use of the Globes, Construction of Maps & Charts, Astronomy, Navigation, Surveying, Gauging, Architecture, Fortification &c. at 6 Guineas. Young Ladies completely educated in separate Apartments. Sunday School Gratis from 4 to 8 P. M.

The whole or part of upper Bijou to let

2d April, 1801

JAS. TANSWELL.

THE Subscribers Testamentary Executors of the late Mr. Joseph Simon Langlois Germain, in his life time of this City, Merchant, request all persons indebted to the said succession to produce their accounts duly authenticated on or before the first day of May next, and all those who are indebted to the said Estate are also requested to pay immediately to Mr. Michel Clouet one of the Executors.

All the Stock in Trade of the said Estate will continue to be sold off as heretofore, till the first of May next for Cash or a short Credit.

P. J. L. DESJARDINS,

MICH. CLOUET.

Quebec, 1st April, 1801.

THE Subscriber being duly elected curator to the Estate of the late William Rofs, of Three Rivers, deceased, requests all persons indebted to the late Firm of Brydon and Rofs, to pay the amount of their accounts to Mr. Robert Brydon, authorized to receive the same. & all persons having claims against the late Mr. William Rofs, to send in the same immediately to the Subscriber.

St. Maurice Forges, 24th March, 1801.

ZACH. MACAULAY.

FRANCIS & WILLIAM HUNTER

HAVING lately established a Manufactory of SOAP and CANDLES, take the liberty of acquainting the Public, that they have at present on hand a large stock of yellow Soap, Mould and Dipt Candles of various sizes, which they flatter themselves will (on comparison) be found equal to any imported, and which they sell lower than those from England can be afforded.

N. B. They have also for sale Jamaica Spirits, Brandy-Claret Wine, and a few Dry Goods remaining, which they will dispose of on low terms for Cash. Quebec, 18th Feby. 1801.

JUST PUBLISHED.

And for SALE at the NEW PRINTING OFFICE;

TABLES for weighing British, Portugal and American Gold, and for weighing French and Spanish Gold, from one grain to 20lb.

Price, on paperf. Imperial 1/3, on paperf. Extra Post 1/4.

TO LET

THAT pleasant situated Dwelling House on the Road leading to Saint Rois known by the name of Holland House, with the Garden, yard, and two fields, and Stabling for two Horses and two Cows. Any Person taking the House for several years, an allowance will be made for repairs. Application to be made to the Subscriber at his House St. Andrew's Wharf. Quebec, 2d Feby. 1801.

CHA. STEWART.

A VENDRE PAR ENCAN,

Le 1er Mai prochain, entre 11 heures et midi, si toute fois il n'en a pas été disposé de gré à gré avant la vente, qui se fera sur les lieux.

UN emplacement situé en la Baie-ville de Quebec, rue du Sault au Matelot, de 20 pieds de front sur la dite Rue, sur 35 de profondeur, ensemble la maison en pierres à deux étages, construite sur le dit emplacement, étant la propriété de Charles Chauveaux, on donnera à l'acquéreur des facilités pour le paiement; pour plus amples informations s'adresser au Notaire soussigné en son office à la haute ville, Rue des Jardins.

R. LELIEVRE, N. P.

Quebec, 8me Avril, 1801.

DISTRICT DE }
QUEBEC. }

Sessions générales de quartier de la Paix,
Mercredi, le 22e. Octobre, 1800.

Extrait de la 27me clause d'un Acte passé dans la 39me année de sa présente Majesté, chap. V. communément appelé l'Acte des chemins:

D'AUTANT qu'il est nécessaire et utile au public, que les dites divisions se fassent d'après un plan régulier, avec l'ouverture des rues suffisantes et nécessaires, et réserves de places publiques pour le besoin à venir; qu'il soit donc statué par la dite autorité, et il est statué, qu'il sera du devoir du dit Inspecteur, d'ajouter au plan des dites cités de Quebec et Montréal respectivement, le plan des dits terrains représentés le projet de leurs divisions à venir, avec les Rues et Places publiques qui devroient être réservées; et après que tel plan sera ainsi fait et dressé, il sera déposé en l'Office des Greffiers de la Paix des dites Districts respectivement, et notice sera donnée par les Juges à Paix, en la manière qu'ils jugeront convenable, que tel plan est ainsi dressé et déposé pour l'inspection gratuite de quiconque y peut être concerné et intéressé, à ce qu'ils aient à faire, sous un délai de six mois, leurs observations et oppositions, si aucunes ils ont au contraire, pour y être fait droit, si non, le dit plan être homologué et suivi à l'avenir selon sa forme et teneur.

Avis public est par le présent donné que les plans de la ville de Quebec sont maintenant déposés dans le Bureau du Greffier de la Paix, conformément à l'Acte ci dessus mentionné, et qu'ils seront pris en considération pour être homologués aux Sessions de quartier en Avril prochain.

Par ordre de la Cour,

J. F. PERRAULT, Greff. P.

Quebec, 20th March, 1800.

EDUCATION.

LE Souffigné transportera son académie au marché de la haute ville le 1er. de Mai; il y enseignera 4 différentes classes, savoir: en 4me. Lecture, Ecriture, Regles de commerce &c. à 3 guinées par an. En 3me. l'Anglois et François par principes, l'art de tenir les Livres &c. à 4 guinées. En 2de. la Geometrie, Trigonometrie, Mesure des superficies et des solides &c. 5 guinées. En 1re. le Latin & Grec, Geographie, construction de cartes Geographiques, Astronomie, Navigation, Arpentage, Jaugeage, Architecture, Fortification &c. à 6 guinées par an. Le tout en Anglois ou en François. Appartements convenables et séparés pour les jeunes Demoiselles. Ecole gratis tous les Dimanches depuis 4 heures jusqu'à 8 heures du soir.

J. TANSWELL.

Quebec, 2. d'Avril, 1801.

AVERTISSEMENT.

LES souffignés Exécuteurs Testamentaires de feu Mr. Jh. Siméon Langlois Germain, négociant de cette ville, donnent avis à toutes personnes qui ont quelques demandes contre la Succession, de produire leurs comptes dûment authentiqués, d'ici au 1er Mai prochain, et tous ceux qui doivent à icelle, sont priés de payer à Mr. Michel Clouet, l'un des Exécuteurs, et tout le fonds de commerce restant entre leurs mains, sera vendu à très bas prix pour argent comptant, ou à court crédit, de ce jour au dit 1er. Mai prochain. [signé] P. J. L. DESJARDINS

M. MICHEL CLOUET

Quebec 1er. Avril 1801.

LE Souffigné ci-dessus élu Curateur de la Succession de feu William Rofs des Trois-Rivieres, prie tous ceux qui doivent à la dite Société de Brydon et Rofs, de payer le montant de leurs comptes à Mr. Robert Brydon, autorisé à le recevoir; et tous ceux qui ont des demandes contre le feu Wm. Rofs, de les faire parvenir au Souffigné.

ZACHY: MACAULAY.

Forges St. Maurice, 24e. Mars, 1801.

FRANCIS & WILLIAM HUNTER.

AYANT récemment établi une manufactory de Savon et de Chandelles, prennent la liberté d'informer le public, qu'ils ont maintenant entre les mains une grande quantité de Savon jaune, et de Chandelles au moule et à la baguette de différentes proportions, que l'on trouvera, ils se flattent, si on en fait la comparaison, égaler ce que l'on peut importer dans ce genre d'Angleterre, et dont ils disposeront à des prix plus modiques que l'importation ne le permet.

N. B. Ils ont aussi à vendre de l'Esprit de la Jamaïque, de l'eau-de-vie de France, du vin de Bordeaux, et un restant de marchandises sèches, qu'ils vendront à très bas prix pour argent comptant.

Quebec, 18 Fevrier, 1801.

ON VIENT DE PUBLIER.

A L'IMPRIMERIE, N° 3, Rue la Montagne.

INSTRUCTIONS CHRETIENNES.

Pour les Jeunes Gens, Utiles à toutes sortes de personnes; mêlées de plusieurs traits d'histoires et d'exemples édifiants, 2e édition, Prix relié en mouton, 3s. en détail 33s par douzaine.

— relié en bougran pour les Ecoles, 2/6. en détail, 30s. douz.

— Papiers fins, reliés en veau 5/ ditto.

Quebec, 18e. Décembre, 1800.

ADVERTISEMENT.

PUBLIC NOTICE is hereby given to all to whom it may concern, that by a judgment of the Court of King's Bench bearing date on Wednesday the 18th day of the month of February last, between Pierre Racine of Terrebonne in the County of Effingham in the District of Montreal, as well in his own name, as *commune en bien* with, and as having espoused Marie Isabelle Racine of the said place, duly authorized by her, by Michel Sauvageau, Esq. of Quebec, Notary their Attorney on the one part, and Charles Derome of Quebec, Merchant as well in his own name as *commune en bien* with the late Marie Elizabeth Larose, Widow Racine, in her life time his wife, as in quality of Tutor to Jacques, Charles, Joseph and Marie Magdalene Derome on the other part, at the requisition of the said Pierre Racine and Marie Isabelle Racine co-proprietors *par indivis* with the said Charles Derome, Jacques, Charles, Joseph and Marie Magdalene Derome in the manner stated in the declaration in the lots houses and buildings thereon erected situate in the upper and lower towns of Quebec herein after described, said lots houses and buildings will be sold and adjudged to the highest bidder on Thursday the sixteenth day of April next, at ten o'clock in the forenoon, two criées and Licitations having previously been made once a week in the Court house, the said Court then sitting, the first of which said two criées and licitations will be made on Thursday the second day of April next, at ten o'clock in the forenoon, the second on Thursday the ninth day of the month of April afore said, at ten o'clock in the forenoon, and the last criée and licitation on Thursday the sixteenth day of April afore said, after which said last criée and licitation the said lots, houses and buildings will be adjudged in the customary manner to the highest bidder on the conditions mentioned in the encheres which will be deposited in the Clerk's office of the said Court, and read in judgment; and on the said days of criées and licitations, requiring all those who have any claims on the said lots, houses and buildings thereon erected, to make the same known at the Clerk's office afore said, otherwise they will forfeit their right. For more ample information apply to Joseph L. Borgia, Esq. Advocate, at his office in Quebec, Buade Street.

Description of the said Lots, Houses and Buildings.

1st. A lot of ground situate in the upper town of Quebec, Laval Street, of twenty four feet in front by forty nine feet and a half in depth, bounded in front by the said Laval Street, in the rear by the Heirs of Alexander Fraser Esquire deceased; on the south west by a lot, belonging to the late Demoiselle Marguerite Vachon at present wife of Jean Baptiste Dumas, on the north east by an Emplacement and House belonging to the sieur Bellet pere, representing the Sieur Jean Baptiste Bedard Surveyor on which said Emplacement is a House of twenty four feet in front on Laval Street and thirty one feet in depth built of stone of two stories high towards the north and one story towards the south, consisting 1st. in a *rez de chaussée* or ground floor on the north and a Bake-house of fifteen feet square with a large oven and the remainder of the lower story serving for a cellar. 2d. on the *rez de chaussée* or ground floor on the south three apartments, a Room two Closets, and a passage with a stair to go to the Garret, which is very extensive, the walls of said house supporting the roof all in good condition. 3d. the remainder of said Emplacement, containing a Yard inclosed with a board fence and a small Hangard, the whole in good order and more amply described in the title deed and exhibit marked U.

2d. An Emplacement situate in the lower Town of Quebec Cul de Sac Street, of eighteen feet, six inches in front, by seventy four feet or thereabout in depth; joining on one side by a lot or emplacement belonging to Sieur Joseph Dupont representing Millot, on the other side by a lane which separates said lot from the emplacements and Houses belonging to Charles Stewart Esquire, representing Charles Hay, representing Henry Morin deceased, on which said lot is a two story stone House consisting 1st. in the *rez de chaussée* or ground floor a commodious cellar in good condition with a stair which communicates with the first story. 2d. The first story in three apartments 1st. Shop 2d. a large parlor, 3d. a well lighted room with a passage of communication 3d. On the second story, three apartments 1st. a parlor 2d. a room, 3d. a bed-room. 4th a spacious garret with a closet. 5th the remainder of said lot containing a yard of twenty eight feet in depth by eighteen feet six inches in breadth and a Wharf on which is two walls supporting a gallery, on which is erected a Hangard of nine feet by thirteen, the said yard inclosed by a *mur mitoyen* or party wall. The premises in good order and more amply described by the title deeds and particularly in the exhibit marked L.

3. A lot on emplacement situate in the Lower Town, Notre Dame Street, of thirty three feet in front, by the depth which may be found from the said Street to Mountain Street, where it terminates; joining on the north to an emplacement of the Sieur Liberal Dumas, to the south to the lot and house of the Sieur Pierre Bruneau shop-keeper, representing Charles Pinguet Esq. upon which said lot is erected a three story stone house, supported by one stone partition exclusive of the two pinions, consisting in 1st. on the *rez de chaussée* or ground floor, a spacious, convenient and advantageous cellar. 2d. on the first story, four apartments and a passage in the middle, viz. the two apartments in the front of the said House, forming two extensive shops, and those in the rear forming two bed rooms. 3d. On the second story, four apartments, viz. a lobby, kitchen, and two rooms well lighted. 4th. On the third story as many apartments as the second. 5th. A good and extensive garret in good order, together with the roof and covering of said House also in good order. 6th. the remainder of the said lot, forming a spacious yard, inclosed with stone walls, occupied in part by a hangard, &c. The whole premises in good order, and more amply described in the title deeds, and particularly in the exhibit marked M.

Quebec, 28th Feby. 1801.

J. L. BORGIA,
Attorney for the Plaintiff

CARRON STOVES.

A Few for Sale, apply to Thomas Richards, No. 18, Mountain Street.

AVERTISSEMENT.

ON fait savoir à tous à qui il appartient, qu'en vertu d'un Jugement de la Cour du Banc du Roi du District de Québec, en date de mercredi le dix huitième jour de Février dernier entre Pierre Racine de Terrebonne dans le Comté d'Effingham dans le District de Montreal, tant en son nom comme commun en biens avec, que comme ayant épousé Marie Isabelle Racine du dit lieu de lui dûment autorisée par Michel Sauvageau de Québec Ecuyer notaire, leur procureur d'une part, et Charles Derome de Québec Marchand tant en son nom comme commun en biens avec feu Marie Elisabeth Larose veuve Racine, vivant son épouse, que comme tuteur de Jacques Charles, Joseph et Marie Magdeleine Derome d'autre part, à la requisition des dits Pierre Racine et Marie Isabelle Racine copropriétaires par indivis avec les dits Charles Derome, Jacques, Charles, Joseph et Marie Magdeleine Derome en la manière mentionnée dans la déclaration des emplacements, maisons et batiments dessus construits, sis et situés en la haute et basse ville de Québec ci-après désignés, il sera Jeudi le seizième jour d'Avril prochain, à dix heures du matin après deux criées et licitations préalablement faites de huitaine en huitaine en la chambre d'Audience, la dite Cour tenant la première desquelles dites deux criées et licitations sera faite Jeudi le deuxième jour du dit mois d'Avril prochain à dix heures du matin et la deuxième Jeudi le neuvième jour du dit mois d'Avril prochain, dix heures du matin, procédé en la dite Cour d'audience, la dite Cour tenant, à la troisième et dernière criée et licitation des dits emplacements, Maisons et batiments après laquelle troisième et dernière criée et licitation les dits emplacements maisons et batiments seront adjugés en la manière accoutumée au plus offrant et dernier enchereur aux charges portées par l'enchere qui sera déposée au greffe de la dite Cour et lue en jugement les dits jours de criée requérant ceux qui peuvent avoir quelques droits sur les dits emplacements, Maisons et batiments de les déclarer avant l'adjudication au dit Greffe faute de quoi ils en seront déchus et pour plus amples informations s'adresser à Mr J. L. Borgia Ecuyer, avocat, en son étude à Québec Rue Buade.

Ensuit la leneur et désignation des dits Emplacements, Maisons et Batiments.

1. Un Emplacement sis et situé en la Haute ville de Québec rue Laval, de vingt quatre pieds de front sur quarante neuf pieds et demi de profondeur, limité en front à la dite rue Laval, en profondeur aux Emplacements appartenants aux Heritiers de feu Alexandre Fraser, au Sud-Ouest à un emplacement et Maison appartenant à ci-devant Demoiselle Marguerite Vachon actuellement Epouse de Jean Baptiste Dumas, au Nord-Est à un emplacement et Maison appartenant à Sieur Belette pere représentant Sieur Jean Baptiste Bedard Arpenteur sur lequel dit Emplacement est une Maison de vingt quatre pieds de front sur la rue Laval et de trente et un pieds de profondeur bâtie en pierre à deux étages du côté du Nord et un étage du côté du Sud, consistant au rez de chaussée du côté du Nord en une boulangerie de quinze pieds carrée, avec un grand four le reste du premier étage servant de cave 2e. au rez de Chaussée du côté du Sud en trois appartements, une Chambre, deux cabinets et une allée avec un escalier pour monter au grenier lequel est vaste les murs de la dite maison supportant une charpente étoient en bon état 3e. les restes du dit emplacement contenant une cour fermée par un mur de clôture en planches avec un petit hangard. Les prémisses en bon état, et le tout plus amplement désigné en les titres et notamment l'exhibé coté U.

2. Un emplacement sis et situé en la Basse ville de Québec, rue du Cul de sac, de dix huit pieds six pouces de front sur la dite rue et de soixante quatorze pieds ou environ de profondeur, joignant d'un côté à un emplacement et maison appartenant au Sieur Joseph Dupont, représentant Millot, d'autre côté à une ruelle, qui le sépare des emplacements et maison appartenants à Sieur Charles Stewart, représentant Charles Hay représentant feu Henry Morin, sur le quel dit emplacement est une maison bâtie en pierres à deux étages consistant, 1. au rez de chaussée en une cave commode et en bon état, avec un étage escalier qui communique au premier étage. 2. au premier en trois appartements. 1. un magasin. 2. une grande salle. 3. une chambre, bien éclairée et une allée de communication. 3. Au second étage en trois appartements. 1. Une salle. 2. Une chambre. 3. Un cabinet. 4. Un grenier spacieux avec un cabinet. 5. Le reste du dit emplacement contenant une cour de vingt huit pieds de profondeur sur dix huit pieds six pouces de largeur, et un quai sur l'aire du quel sont deux murs qui supportent une galerie sur laquelle est un hangard de neuf pieds sur treize pieds, la dite cour fermée par un mur en clôture mitoyen. Les prémisses en bon état et le tout plus amplement désigné par les titres et notamment par l'exhibé coté L.

3. Un emplacement sis et situé en la dite basse ville, rue Notre Dame, de trente trois pieds de front sur la profondeur qui se trouve depuis la dite rue jusqu'à la rue de la Montagne à laquelle il aboutit, joignant au nord aux emplacements et maison de Sieur Liberal Dumas, au sud aux emplacements et maison du Sieur Pierre Bruno marchand représentant Charles Pinguet, Ecuyer, sur le quel dit emplacement est une maison bâtie en pierre à trois étages, soutenue par un mur de refend outre les deux pignons, consistant, 1. au rez de chaussée en une cave spacieuse, commode et avantageuse. 2. Au premier étage en quatre appartements et une large allée au milieu, savoir les deux appartements sur le front de la dite maison faisant deux grands magasins et ceux en la profondeur d'icelle faisant deux chambre à coucher. 3. Au second étage en quatre appartements, savoir, vestibule, cuisine et deux chambres très éclairées. 4. Au troisième étage en autant d'appartements qu'au second. 5. En un grenier vaste et en un bon état, la charpente et toit de la quelle maison sont aussi en semblable bon état. 6. Le reste du dit emplacement contenant la cour fermée par des murs de clôture, la quelle seroit spacieuse quoiqu'occupée en partie par des latrines et un hangard. Les prémisses en bon état et le tout plus amplement désigné en les titres et notamment en l'exhibé coté M.

Quebec, 28 Fevrier. 1801.

J. L. BORGIA,
Proc. du Demandeur.

A Vendre à l'Imprimerie.

QUELQUES premières impressions du Portrait du feu Révérend Pere Casor. — Prix 1/6. — Aussi, quelques impressions tirées avant la lettre du même Portrait. — Prix 5/6.

VOLUNTARY Annual Subscriptions for carrying on the war from October 1800; paid into the hands of the Receiver General.

Mr. George Taylor	£ 5 0 0
Rev. Mr. Jackson	5 0 0
Robt. Lester Esqr.	30 0 0
Rt. Revd. Monsr. Plessis Coadjuteur	25 0 0
Hon. Thomas Dunn	66 13 4
Jenkin Williams Esqr.	55 11 1
Felix O'Hara Esqr.	27 15 6

Louis Deschenaux, Esqr. Judge of } 3 Rivers, per ann. during the war. }	20 0 0
Mathew Macnider & Co. their annual subscription	20 0 0
J. Sewell Esqr.	25 0 0
John Coffin, Junr. Esq.	10 0 0

Subscriptions received from William Henry by the Receiver General per List sent, dated 31st December 1800, as follows: *vizt.*

The Revd. John Doty	£ 11 2 2½
James Sawers } Esqrs.	5 0 0
Chrifr. Carter }	5 0 0
George Bramley	2 0 0
William Nelson	2 0 0
Joseph Powell	2 0 0
Godfrey Seibert	1 0 0
James Shaw	0 5 0
Robt. Petticrew	0 5 0
John Mabus	0 5 0
Henry Catzbach	0 5 0
John Fredk. Garner	0 5 0
John Hail	0 2 6
John Seabee	0 2 6
John Driver	0 2 6
Patrick Burk	0 2 6

Quebec, 13th January, 1801. — L

JAMES MASON GODARD begs leave to inform his Friends and the Public that since he parted by mutual consent, from the Concern he had with Messrs. John Young & Co. in the St. Roc Brewery, he has jointly with Messrs. Lester & Morrogh erected a Brewery on their Premises at Pres de Ville; where he will have ready for Sale by the end of next month Porter, Burton and Mild Ale, Table and Small Beer, in Hogsheads and half Hhds., Barrels and Half Barrels; he therefore solicits the favors of his Friends and the Public to this establishment, and hopes, by a steady attention and strict punctuality to his Business to merit a continuance of their support and friendship.

Cape Diamond Brewery,
Pres de Ville, Lower Town, 12th February, 1801.

JUST PUBLISHED, The SINCERE CATHOLICK's COMPANION,

Second edition, printed according to the edition of 1778; to which is affixed an ABSTRACT of the DOUAY CATECHISM.—Price 1/8 ea. bound.—PRINTING OFFICE, 2d March, 1801.

TO BE LET and entered on the First day of May next, the House of Sans Bruit, together with a Spacious Garden planted with small fruit & apple trees, in the walks of which, and in the small field before the House (also to be let) there have been cut these some years past from seven to nine hundred bundles of Hay, and the Tenant will also be entitled to grafs on that part of the farm occupied by the Farmer on the spot, for one horse and two Cows.

To be let also either with the House or separately that part of Sans Bruit Farm lately occupied by Henry Remsnider, consisting of the large field above Wolfe's Cove, together with the land opposite to it, lying between the Sillery and St. Poy Roads, excepting some small fields situated near Sans Bruit House, the whole containing near 200 arpents. Fences are now preparing, to repair those all round the premises; for further particulars, apply to Henry Caldwell, Esq. at Belmont, or at Receiver General's office on St. Andrew's wharf.—Quebec, 2d Feb. 1801.

MONTREAL } BY virtue of a writ of execution issued out of his Majesty's Court of King's Bench, holding civil pleas, in and for the said District, at the suit of Hyacinthe Delorme, Esquire, as well in his own name as tutor duly elected to Pierre Debarchitz, Claud Denechaud, in the rights of and as having married Marie Anne Delorme, and the said Marie Anne Delorme, against the lands and tenements of Paul Maurice, dit Lafantaisie, and Marguerite Lamoureux, his wife, to me directed, I have seized and taken in execution, as belonging to the said Paul Maurice, dit Lafantaisie, and Marguerite Lamoureux, a lot or piece of land situate in the Seigniorie of St. Hyacinthe, in the parish of Yamaska and District aforesaid, containing three arpents in front by thirty arpents in depth, bounded in the front by the rivulet Salvaille, in the rear by the lands of the rivulet Rouge, on one side by François Gazail, and on the other side by Joseph Beaulieu: Now I do hereby give notice that the said land will be sold and adjudged to the highest bidder, at the Church door of the parish of Yamaska aforesaid, on Monday the thirteenth day of July next, at ten of the clock in the forenoon; at which time and place the conditions of sale will be made known.

EDW. WM. GRAY, Sheriff.

All and every person or persons having claims on the above described land, by mortgage or other right or incumbrance, are hereby advertised to give notice thereof to the said Sheriff, at his office in the City of Montreal, according to law.—Montreal, 5th March, 1801.

RECEMMENT PUBLIE, LE PROCESSIONAL ROMAIN A L'USAGE DU DIOCESE DE QUEBEC

Contenant les Processions, Litanies, Rituel, Ordre des Sépultures, Bénédiction Solennelles, et Ordre des Saluts pour toute l'année.
Au quel on a ajouté, une Méthode de Plein-Chant, contenant les principes du chant, la manière de chanter dans les différentes parties de l'Office Divin, manière de chanter la Passion, et l'intonation des Pseaumes et des Cantiques.

Imprimé conforme au Graduel déjà publié, et à l'Antiphonaire actuel. lément sous presse, qui paroitra sous peu.

Prix sur du papier ordinaire,

Papier Velin

5s.
7/6

On a aussi récemment publié la 2e. Edition du recueil de Cantiques, l'Instruction pour les Jeunes Gens, et le *True Catholic's Companion*, qui se trouvent tous au même endroit, avec un assortiment général de livres de dévotion, tant en gros qu'en détail.

1er. Avril, 1801.

JOSEPH BELMARD de la paroisse de St. Anne d'Yamachiche ayant acquis de Maurice Ouellette fils avec l'acquiescement de Maurice Ouellette son pere, par acte passé devant Me. Jh. Badaux notaire aux Trois-Rivieres, le quatorze janvier dernier, une piece de terre située au dit lieu d'Yamachiche dans le hief Gros-bois, contenant un arpent et demi de front en prenant du chemin du Roi de la concession de l'Acadie, sur six arpents de profondeur au bout des quels elle prend deux arpents de front, sur la profondeur qui peut se trouver jusqu'à la terre du dit acquereur, joignant au nord-est à Joseph Louis Millet, et au sud ouest à Jh. Pellerin, avec deux petits lopins de terre adjoignant celle ci dessus désignée, ainsi que leurs dépendances,—previent toutes personnes qui peuvent avoir quelques demandes et reclamations à faire sur les dites pieces de terres, soit par hypothèque ou autrement de l'informer des dites prétentions le ou avant le premier jour de Juin prochain, faute de quoi il fera les paiements, qui restent à échoir et se prévaut du présent.—A Yamachiche le 1. Mars 1801.

JAMES MASON GODARD prend la liberté d'informer les amis et le public que depuis qu'il a quitté, de contentement mutuel, les intérêts qu'il avoit avec Messrs. John Young & Co. dans la Brasserie de St. Roc, il a, conjointement avec Messieurs Lester & Morrogh, érigé une Brasserie sur leur propriété à Pres-de-ville; où il aura prêt à vendre, par la fin du mois prochain, de la grosse bière, de l'aile de Burton et de l'aile douce; de la bière de Table et de la petite bière, en barriques et demi barriques; en barrils et demi barrils; c'est pourquoi, il sollicite la faveur de ses amis et du public pour ce nouvel établissement; et il se flatte que par une attention constante et une stricte ponctualité dans ses affaires il méritera la continuation de leur soutien et de leur amitié.

De la Brasserie du Cap aux Diamants,
à pres-de-ville à la Basse-ville, 12e. Fevrier, 1801.

A VENDRE par le Souffigné à la Manufacture, pres des Casernes de l'Artillerie, ou à sa Maison, No. 18. Rue la Montagne, de la Chandelle au Moule ou à la baguette, en gros ou en détail, pour argent comptant seulement:—aussi du Savon brun et jaune.

N. B. SAVON SUPERFIN, propre pour la Barbe, et pour laver la peau, les toilles fines, la Mouffeline, les Baptistes, Dentelles, &c.

Fait par THOS. RICHARDS.

FOR Sale by the Subscriber at the Manufactory near the Artillery Barracks, or at his House No. 18 Mountain street, Mould and Dipt Candles, wholesale or retail for Cash only:—Also Brown and Yellow Soap. N. B. Superfine Soap, for shaving and washing the Skin, fine Linens, Mullins, Lawns, Laces, &c. made by

Quebec, 23d May, 1797.

THOS. RICHARDS.

MONTREAL } EN vertu d'un Ordre d'Exécution émané de la Cour Savoir. du Banc du Roi de sa Majesté, pour les causes civiles, dans et pour le dit District, à la poursuite d'Hyacinthe Delorme, Bcuier, tant en son nom que comme Tuteur d'écritement élu de Pierre Debarchitz, Claude Denechaud, aux droits et comme ayant épousé Marie Anne Delorme, et la dite Marie Anne Delorme, contre les terres et possessions de Paul Maurice, dit Lafantaisie, et Marguerite Lamoureux, la femme, à moi adressé, j'ai fait et pris en exécution, comme appartenant au dit Paul Maurice dit Lafantaisie et à Marguerite Lamoureux, une piece de terre située dans la Seigneurie de Saint Hyacinthe, dans la paroisse d'Yamaska, dans le District susdit, contenant trois arpents de front sur trente arpents de profondeur, bornée devant par le ruisseau Salvaille, derriere par les terres du ruisseau rouge, d'un côté par François Gazail et de l'autre côté par Joseph Beaulieu: Or je donne avis par le présent que la dite terre sera vendue et adjugée au plus haut enchérisseur, à la porte de l'Eglise de la paroisse d'Yamaska susdite, Lundi le treizieme jour de Juillet prochain, à dix heures du matin, auxquels tems et lieu les conditions de vente seront énoncées.

EDW. WM. GRAY, Sheriff.

Tous ceux qui ont des prétentions sur la terre ci dessus désignée, soit par hypothèque ou autre droit ou servitude, sont par le présent avertis d'en donner avis au dit Sheriff, à son Bureau dans la Cité de Montréal, suivant la Loi.—Montreal, 5e. Mars, 1801.

For Sale at the Printing Office.

A FEW First Impressions of a Portrait of the late Revd. Père CASOT Price 1/6. Also, A few Proof Impressions of the Same Portrait, Price 5s.